



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-47546>

Département(s) de publication : **58, 03, 18, 21**

Annonce n° **24-47546**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-41531

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 22/04/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'agglomération de Nevers

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 245800440600107

**Ville :** Nevers cedex

**Code postal :** 58027

**Grouperment de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 58, 03, 18, 21

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Maintenance des réseaux et des systèmes d'accès de l'Inkub, l'Inkub Agora Business et de l'Atelier d'entreprises

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 50312300

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** L'ensemble des prestations attendues est détaillé au CCTP.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2025. Il n'est pas reconductible. Dès que le montant maximum est atteint, l'accord-cadre prendra automatiquement fin.

**Critères d'attribution :** Cf critères énoncés dans le documents de la consultation.

### Section 4 - Informations rectificatives

- Les articles "Durée du marché" (RC : articles 1.3 et 2.5.1; CCAP : article 1.4 et AE : article 3) ont été modifié ainsi : L'accord-cadre prendra effet à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2025. Il n'est pas reconductible. Dès que le montant maximum est atteint, l'accord-cadre prendra automatiquement fin.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/04/2024